

Accueil / Société / Droits des femmes



Enquête



Violences sexistes et sexuelles : à la RATP, des salariées dénoncent la minimisation de leur employeur

Article réservé aux abonnés



Sections 



Politique • International • CheckNews • Culture

• Idées et Débats • Société • Environnement • Economie

• Lifestyle • Portraits • Sports • Sciences

JULIE RICHARD

témoins de violences sexuelles sur leur lieu de travail. Plusieurs personnes dénoncent de graves manquements dans la gestion de ces faits par une hiérarchie culpabilisatrice.





Un employé de la RATP à Chatelet, en décembre 2019. (Lionel Bonaventure/AFP)

par [Julie Richard](#)

publié le 15 mai 2021 à 7h00

✉
🐦

«*Il tenait envers moi des propos de plus en plus difficiles à entendre.*» Quand Amélie raconte son expérience à la RATP, sa voix se noue. Les faits remontent à 2017, la jeune femme est alors agent sur une ligne de métro parisienne. «*J'ai commencé à recevoir des remarques déplacées de mon chef, parfois devant d'autres collègues*», explique-t-elle. Amélie lui reproche notamment d'avoir fait référence à sa queue-de-cheval en disant : «*Elle aime bien quand je la prends par les cheveux*» en mimant l'acte derrière son dos. Quand elle en a parlé à sa responsable, celle-ci l'aurait dissuadée de porter plainte. «*Elle m'a dit : "On va régler cela à l'ancienne."*»

Ce n'est que deux ans plus tard, et après avoir adressé un courrier de signalement à Catherine Guillouard, PDG de la RATP, qu'une enquête interne est enfin ouverte. Mais encore une fois, les résultats ne sont pas satisfaisants aux yeux d'Amélie. En mars, un rapport de l'inspection du travail, que *Libération* a pu consulter, revient sur les résultats de cette enquête interne. Il estime que la régie des transports parisiens n'a pas «*tiré les conclusions de sa propre enquête en ne qualifiant pas l'ensemble des faits établis de harcèlement sexuel*».

Si l'entreprise assure mettre en place «*une politique volontariste en matière d'égalité, de mixité et de non-discrimination*», le témoignage d'Amélie n'est pas un cas isolé. Une dizaine de salariées de la RATP interrogées disent avoir été victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles au cours des trois dernières années.

Alors que toutes assurent que les faits ont été portés à la connaissance de leur hiérarchie, elles dénoncent la mauvaise gestion de leur employeur face aux violences qu'elles affirment avoir subies

mauvaise gestion de leur employeur face aux violences qu'elles annuellement avoir subies.

«Seule contre tous»



Aujourd'hui, l'inspection du travail donne raison à Amélie. Mais la jeune femme, qui a saisi la justice pour obtenir réparation, a dû se battre seule pendant des années. *«Après mon premier signalement, mon chef s'en est sorti avec un simple recadrage et il a par la suite monté toute l'équipe contre moi. Il allait de station en station pour raconter ce que je lui avais fait.»* Un jour, Amélie apprend que certains collègues menacent de lui *«cramer sa voiture en représailles»*. Avec le sentiment d'être *«seule contre tous»*, elle ne tient plus et demande sa mutation dans un autre service.

Cette solitude, Aïda (1) en a aussi fait les frais. En décembre 2018, la conductrice de bus travaillant dans le nord de Paris alerte sa hiérarchie sur les agissements répétés d'un de ses supérieurs. La jeune femme lui reproche de lui avoir *«fait un câlin non consenti»*, après une première tentative qu'elle avait repoussée. Elle se plaint également de gestes à connotation sexuelle de sa part. *«Il a mis ses gants de moto sur son sexe en s'agitant et en me demandant : "Alors qui a la plus grosse", explique-t-elle. Je lui ai dit que cela me gênait, il m'a répondu : "Ça va, ce n'est pas comme si tu n'en avais jamais vu.»*

Quelques jours après son signalement, la machiniste qui a également porté plainte au commissariat pour ces faits, est informée de l'ouverture d'une enquête interne. Lors d'un entretien de confrontation, le chef d'Aïda finit par reconnaître les faits. Les échanges de mail internes à la RATP, vus par *Libération*, attestent bien d'une mise à pied de cinq jours à l'encontre de son chef. Mais la jeune femme continuera de le croiser durant toute la durée de la procédure. Mal à l'aise, et alors que les relations avec ses collègues se détériorent, Aïda demande à

sa hiérarchie de ne plus le voir. *«On m'a répondu que si je ne voulais plus avoir affaire à lui, je pouvais changer de ligne, dit-elle. Mais pourquoi ça serait à moi de partir ? Moi, je n'ai rien fait.»*

Pour Linda Chekalil, machiniste depuis quinze ans et militante CGT, cette pratique est malheureusement trop courante dans la régie des transports parisiens : *«Lorsqu'une affaire de violences sexuelles éclate, on pousse la collègue à quitter le dépôt ou à se mettre en arrêt et beaucoup plus rarement la personne qui est mise en cause.»*



Vesna Nikolov, juriste et membre de l'Association européenne pour la défense des femmes victimes de violence au travail (AVFT), abonde : pour la majorité des victimes, cette attitude de l'employeur entraîne *«une dégradation de leur état de santé alors que les mis en cause continuent tranquillement leur vie»*.

A la RATP au contraire, on affirme disposer d'un *«arsenal»* de mesure de protection. Concernant plus précisément les mesures d'éloignement, *«il peut arriver qu'une solution soit trouvée en accord avec la victime pour la changer de service mais ces mesures peuvent aussi concerner le suspect des faits à condition de garantir la confidentialité qui s'impose»*, nuance de son côté Frédéric Potier, délégué général à l'éthique et à la conformité dans l'entreprise francilienne, en poste depuis trois mois.

«On m'a dit que c'était peut-être moi qui avais un problème»

Si chaque signalement a bien mené à l'ouverture d'une enquête en interne, les femmes interrogées dénoncent une hiérarchie culpabilisatrice ou des entretiens orientés voire agressifs. Quand Amélie fait part à son supérieur du comportement déplacé de son nouveau chef, quelque temps après sa réaffectation dans un autre

service, la jeune femme ne se sent pas prise au sérieux.

«On m'a dit que je devais passer à autre chose et que si cela se reproduisait, c'était peut-être moi qui avais un problème avec les hommes», raconte-t-elle. Une réponse «inacceptable» selon Vesna Nikolov de l'AVFT, pour qui

ces propos sont «la preuve d'une remise en question de la parole des femmes, ainsi que d'une tentative de les culpabiliser et de les faire participer aux agressions dont elles sont victimes».



Ces cinq dernières années, Maude Beckers, avocate en droit social, a suivi six dossiers de femmes actuellement en procédure contre la RATP pour des faits de violences sexistes et sexuelles. Elle dénonce elle aussi la tendance généralisée de l'entreprise à minimiser les faits dont les femmes s'estiment victimes. «Soit on nie totalement les faits, soit on les reconnaît mais on refuse de les qualifier juridiquement», explique-t-elle.



C'est ce qu'a vécu Véronique (1) en poste depuis dix ans au sein de la société de transports dans le nord de Paris. La machiniste subit des avances répétées d'un de ses collègues pendant ses heures de travail «Dans le bus, il me faisait des réflexions, se plaignant de pas être mon style d'homme. Je lui ai dit que j'étais mariée et qu'il allait trop loin», explique Véronique. Son collègue lui envoie également «des photos de donuts, de saucisses». Un autre jour, c'est «une photo raciste d'un Antillais en maillot de bain très moulant en m'affirmant : j'ai trouvé ta perle noire». Au bout d'un mois, elle ne tient plus et signale ces agissements à sa hiérarchie. Fin avril, elle est finalement informée dans un courrier – que Libération a pu consulter – qu'une enquête interne a bien permis d'établir l'envoi des «SMS à caractères sexuels et/ou vulgaires». Mais, d'après la direction, les faits dénoncés «ne sont pas de nature à établir de harcèlement sexuel ou d'agissements sexiste».

Interrogée par Libération, la RATP explique «prendre très au sérieux» tous les signalements effectués.

L'entreprise assure que les 20 signalements recensés en 2020 dans le groupe ont donné lieu à 18 enquêtes

Entreprise assure que les 20 signalements reçus en 2020 dans le groupe ont donné lieu à 10 enquêtes internes, dont 14 clôturées aujourd'hui. Elle reconnaît toutefois que des conflits sur la qualification des faits «peuvent survenir». Sur les 18 enquêtes, seules 2 ont abouti à la qualification d'une agression sexuelle et de harcèlement sexuel.

Procédures «longues» et «opaques»



L'avocate Maude Beckers pointe une autre faiblesse de la réponse de l'employeur : la longueur des procédures «excédant parfois un an». Ce que toutes les femmes que *Libération* a jointes confirment. Dans le cas d'Amélie, l'enquête a officiellement démarré deux ans après son premier signalement. Et une fois ouverte, ces investigations auraient duré plus de neuf mois, selon le rapport de l'inspection du travail. Pour Véronique, cela a pris au moins quatre mois. Des délais a priori incompatibles avec les réglementations imposées par le code du travail. «Lors du signalement d'un fait, une enquête doit être ouverte dans un délai de quinze jours et l'enquête doit être conclue dans un délai de deux mois, sauf si une des parties indispensable à l'enquête est en arrêt maladie», confirme Frédéric Potier.

A lire aussi

«Une femme seule dans le métro, ce n'est pas une femme disponible»

Société 9 juil. 2015

Sollicitée par de nombreuses salariées de la RATP, l'Association européenne pour la défense des femmes victimes de violence au travail déplore également que les salariées soient laissées, pendant toute la durée de la procédure, sans aucune information. Cela a notamment été le cas pour Amélie et Aïda. Cette dernière, d'après

des échanges de mail avec sa hiérarchie, a dû batailler pour obtenir le compte rendu de sa confrontation avec son supérieur.

De son côté, Leila (1), affirme être toujours sans nouvelles de son signalement réalisé en juin 2020. En poste dans un centre de bus du nord de Paris, la machiniste constate en décembre 2019 que son chef *«la regarde de façon louche»* et lui demande *«souvent de venir seule dans son bureau»*. Il lui aurait proposé régulièrement de dîner avec lui. *«Comme je déclinais à chaque fois, un jour pour devancer mon refus, il a regardé dans mon planning pour s'assurer que j'étais disponible ce soir-là»*, raconte-t-elle. Au départ, Leila ne voulait en parler à personne. Elle a changé d'avis après avoir appris qu'une autre salariée avait déposé, en juin 2020, une main courante à l'encontre du même salarié pour des faits d'agression sexuelle. *«Il y avait d'autres femmes en jeu, je devais raconter ce qu'il m'était arrivé.»* Interrogée par *Libération*, la RATP a refusé de répondre sur les procédures en cours.

(1) Les prénoms ont été modifiés.

RATP

Violences faites aux femmes

Violences sexuelles: maintenant on agit

DANS LA MÊME RUBRIQUE